

fonction, notamment, des objectifs fixés et du calendrier de participation à l'élaboration des programmes internationaux.

- c) se déclare favorable à ce que les trois prochaines manifestations thématiques mondiales soient organisées lors des quarante-cinquième, quarante-septième et quarante-neuvième sessions du CSA. Les objectifs des manifestations seront, respectivement, de mettre en commun les données d'expérience et de faire le point sur l'utilisation et l'application des Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (2018), du Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées (2020) et des Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (2022);
- d) demande au Bureau de se réunir avec le Groupe consultatif et le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi en vue de superviser les préparatifs de la manifestation thématique mondiale qui aura lieu en séance plénière en 2018 et les préparatifs des manifestations organisées aux fins du suivi d'autres recommandations du CSA pendant la semaine de séances plénières ou durant les périodes intersessions, en fonction des ressources disponibles;
- e) mesure l'importance des activités de suivi des décisions qu'a prises le CSA en matière de suivi dans le contexte du Plan d'action relatif à l'évaluation du CSA, sous réserve de la disponibilité de ressources;
- f) est conscient du fait que l'utilité et le rôle du Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi seraient éventuellement réexaminés à la lumière des décisions du Comité relatives aux activités de suivi de l'évaluation indépendante du CSA.

I. CONTEXTE

1. À sa quarante-troisième session (octobre 2016), le Comité a recommandé que le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi poursuive ses travaux en 2017 en vue de décider de quelle manière il continuerait de suivre régulièrement la mise en œuvre des produits du CSA, en tirant des enseignements de la manifestation thématique mondiale organisée pendant la quarante-troisième session du CSA^{1, 2}.

2. À sa quarante-troisième session, le CSA a également approuvé, en séance plénière, le «Cadre de référence pour la mise en commun des expériences et des bonnes pratiques relatives à l'application des décisions et recommandations du CSA au travers de manifestations nationales, régionales et mondiales» («Cadre de référence»)³, qui servirait de cadre de référence pour que les parties prenantes

¹ CFS 2016/43, par. 25.

² L'objectif de la première manifestation thématique mondiale était de mettre en commun l'expérience acquise et de faire le point sur l'utilisation et l'application des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. La manifestation visait en particulier à:

- encourager l'adoption, l'adaptation et la diffusion de bonnes pratiques et à tirer des enseignements de la mise en œuvre des Directives volontaires;
- effectuer le suivi des progrès réalisés en matière de mise en œuvre des Directives volontaires aux niveaux national, régional et mondial;
- faire mieux connaître les Directives volontaires.

³ CFS 2016/43/7.

du CSA contribuent aux manifestations thématiques mondiales au moyen de manifestations organisées au niveau national.

3. Le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi s'est dit satisfait de la manifestation thématique mondiale organisée lors de la quarante-troisième session du CSA et a indiqué qu'il continuerait de fournir un appui à l'organisation de manifestations thématiques mondiales pendant les semaines de sessions plénières en vue de faire le point sur les données d'expérience et sur les bonnes pratiques en matière d'utilisation et d'application des produits du CSA. En ce qui concerne les points à améliorer, les éléments suivants ont été notés:

- Il faudrait disposer de davantage de temps pour organiser les manifestations, de manière qu'il soit possible d'interagir avec les parties prenantes nationales et régionales, conformément à l'approche recommandée dans le Cadre de référence, approuvé en octobre 2016. Pour ce faire, il convient d'établir un calendrier pluriannuel des manifestations thématiques mondiales.
- Les activités de suivi ne doivent pas être axées exclusivement sur les principaux produits, mais également sur d'autres recommandations du CSA qui présentent un intérêt pour l'élaboration des programmes internationaux.
- Les manifestations thématiques mondiales doivent être organisées de manière plus participative.

A. Suivi de la mise en œuvre des principaux produits du CSA relatifs aux politiques

4. Les activités de suivi seront axées sur les principaux produits, conformément à la décision prise par le CSA en séance plénière⁴. En mars 2017, on dénombrait cinq produits principaux. Quatre d'entre eux font l'objet d'un suivi (le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi ayant indiqué que le Cadre stratégique mondial ne pouvait faire l'objet d'un suivi en tant que produit unique):

- les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, approuvées en 2004;
- les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, approuvées en 2012;
- les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, approuvés en 2014;
- le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées, approuvé en 2015.

5. Le Cadre de référence prévoit que les pays prennent l'initiative d'organiser des manifestations à parties prenantes multiples, éventuellement avec l'appui des organismes ayant leur siège à Rome ou d'autres parties prenantes au CSA. Les acteurs nationaux qui prévoient d'organiser des manifestations nationales ou régionales afin de préparer les manifestations thématiques mondiales et d'examiner les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs nationaux conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 peuvent prendre contact avec des partenaires susceptibles de leur fournir un appui technique et financier. Les parties prenantes au CSA sont invitées à promouvoir les manifestations et à participer à leur organisation.

Fréquence des manifestations thématiques mondiales

6. Une manifestation thématique mondiale aura lieu tous les deux ans, ce qui laisse suffisamment de temps pour effectuer un état des lieux global en coopération avec les pays et les régions, conformément aux orientations données dans le Cadre de référence. Les résultats des manifestations

⁴ CFS 2013/40, par. 66.

nationales et régionales seront pris en considération dans le cadre des préparatifs de la manifestation thématique mondiale.

Préparatifs des manifestations thématiques mondiales en séance plénière

7. Un appel à contribution sera adressé aux pays et aux régions au mois de mars de l'année précédant la séance plénière de manière à laisser suffisamment de temps pour effectuer un état des lieux global en coopération avec les pays et les régions. Par exemple, l'appel à contribution pour la manifestation thématique mondiale qui aura lieu lors de la quarante-septième session du CSA (octobre 2020) sera lancé en mars 2019.

II. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE D'AUTRES PRODUITS DU CSA RELATIFS AUX POLITIQUES

8. La décision d'effectuer le suivi de telle ou telle recommandation sera prise par le Bureau⁵, après concertation avec le Groupe consultatif, compte tenu du rôle que peut jouer le suivi de ces recommandations dans l'élaboration des programmes internationaux relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition et en fonction des ressources disponibles. La liste complète des recommandations du CSA figure en annexe au présent document. Les contributions sont destinées à promouvoir le CSA ainsi que l'utilisation et l'application de ses recommandations.

9. Les données d'expérience et les bonnes pratiques en matière d'utilisation et d'application des recommandations du CSA retenues seront mises en commun lors de manifestations organisées pendant la semaine de séances plénières (en séance plénière: tables rondes, etc.; hors séance plénière: manifestations parallèles organisées sur une journée et consacrées au suivi des recommandations retenues, etc.) ou durant la période intersessions, en fonction, notamment, des objectifs fixés et du calendrier de participation à l'élaboration des programmes internationaux.

10. Le processus relatif aux préparatifs de la manifestation consacrée au suivi des recommandations sélectionnées sera plus simple que celui concernant le suivi des principaux produits. Les données d'expériences relatives à la mise en œuvre des recommandations retenues qui seront présentées lors de la manifestation seront recensées avec l'appui des États membres et d'une équipe spéciale technique (EST), dont les membres s'appuieront sur les compétences spécialisées et les réseaux professionnels de leur organisation. Une approche participative, où chacun ait sa place et axée sur la représentation régionale sera adoptée.

⁵ Dans le cadre des activités du Bureau relatives aux préparatifs des sessions plénières et à la facilitation des travaux menés en période intersessions.

Annexe: liste des recommandations du CSA

Régimes fonciers et investissements internationaux en agriculture (CFS 37: 2011)

[Recommandations politiques](#) | [Rapport du HLPE](#)

Volatilité des prix et sécurité alimentaire (CFS 37: 2011)

[Recommandations politiques](#) | [Rapport du HLPE](#)

Parité hommes-femmes, sécurité alimentaire et nutrition (CFS 37: 2011)

[Recommandations politiques](#)

Comment accroître la sécurité alimentaire et les investissements agricoles favorables aux petits exploitants (CFS 37: 2011)

[Recommandations politiques](#)

La protection sociale pour la sécurité alimentaire (CFS 39: 2012)

[Recommandations politiques](#) | [Rapport du HLPE](#)

Sécurité alimentaire et changement climatique (CFS 39: 2012)

[Recommandations politiques](#) | [Rapport du HLPE](#)

Investir dans l'agriculture des petits exploitants pour la sécurité alimentaire (CFS 40: 2013)

[Recommandations politiques](#) | [Rapport du HLPE](#)

Agrocarburants et sécurité alimentaire (CFS 40: 2013)

[Recommandations politiques](#) | [Rapport du HLPE](#)

La durabilité de la pêche et de l'aquaculture au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition (CFS 41, 2014)

[Recommandations politiques](#) | [Rapport du HLPE](#)

Pertes et gaspillages de nourriture dans un contexte de systèmes alimentaires durables (CFS 41, 2014)

[Recommandations politiques](#) | [Rapport du HLPE](#)

Contribution de l'eau à la sécurité alimentaire et à la nutrition (CFS 42, 2015)

[Recommandations politiques](#) | [Rapport du HLPE](#)

Établir un lien entre les petits exploitants et les marchés (CFS 43, 2016)

[Recommandations politiques](#)

Le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: quels rôles pour l'élevage? (CFS 43, 2016)

[Recommandations politiques](#) | [Rapport du HLPE](#)